

Rapport d'évaluation

Évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études (PIEP)

du Collège de Maisonneuve

Faite à l'occasion de l'évaluation par l'établissement
du programme

Techniques de diététique (120.01)

Décembre 2001

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Introduction

L'évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) du Collège de Maisonneuve s'inscrit dans une opération menée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) auprès de l'ensemble des collèges qui offrent un programme conduisant à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC). La Commission a demandé à tous ces établissements de procéder, au cours de l'année 1998-1999, à l'évaluation en profondeur d'un programme menant au DEC en appliquant leur propre politique et de lui transmettre un rapport portant à la fois sur le programme évalué et sur l'application de leur PIEP¹.

Le Collège de Maisonneuve a évalué le programme *Techniques de diététique (120.01)* et il a transmis son rapport à la Commission le 2 décembre 1999. Un comité² composé de quatre membres et dirigé par une commissaire a analysé ce rapport et effectué une visite au Collège de Maisonneuve les 14 et 15 mars 2001. À cette occasion, le comité a pu rencontrer la direction de l'établissement et certains membres de son conseil d'administration, le comité d'autoévaluation, des membres de la commission des études, dont les membres du comité permanent d'évaluation, ainsi que des professeurs³ des différentes disciplines donnant les cours de la formation spécifique et générale.

La Commission a évalué l'application de la PIEP du Collège de Maisonneuve selon les critères annoncés dans le Cadre de référence publié en 1994⁴, soit la conformité et l'efficacité, et selon les précisions données dans sa correspondance avec les collèges.

Le présent rapport expose les conclusions auxquelles en est arrivée la Commission au terme de ses travaux. Après une brève description de l'établissement, de sa PIEP et du programme évalué, le rapport précise les résultats de l'évaluation. La Commission porte ainsi jugement sur la conformité et l'efficacité de l'application de la politique.

-
1. Au moment de son application, la politique du Collège n'avait pas encore été officiellement adoptée par le conseil d'administration; la version adoptée le 14 juin 1999 est toutefois conforme au projet de politique utilisé dans le cadre de cette évaluation.
 2. Outre la commissaire, M^{me} Louise Chené, qui assumait la présidence du comité, ce dernier regroupait M^{me} Pierrette Bergeron, enseignante en *Techniques de diététique* au Collège de Limoilou, M. Pierre Gagnon, adjoint à la direction des études au Cégep de Trois-Rivières et M. André Gaudreau, conseiller pédagogique au Cégep de Saint-Hyacinthe. Le comité était assisté d'un agent de recherche de la Commission, Jean-Paul Beaumier, qui agissait à titre de secrétaire. M^{me} Sonia Grenon, également agente de recherche à la Commission, assistait aux rencontres à titre d'observatrice.
 3. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.
 4. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études – Cadre de référence*, Québec, octobre 1994, 25 p.

Le collège, sa politique et le programme évalué

Le Collège de Maisonneuve est un établissement public créé en 1967. En 2000-2001, le Collège offre quatre programmes d'études préuniversitaires et treize programmes techniques conduisant à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC). Environ 5 600 étudiants sont inscrits à l'enseignement régulier.

La politique d'évaluation des programmes (PIEP) du Collège a été évaluée par la Commission le 10 novembre 1999. À cette occasion, la Commission a conclu que la politique contient les composantes et éléments essentiels à la réalisation d'évaluations de qualité et à la prise en compte de la fonction d'évaluation dans la gestion de ses programmes d'études. Elle appréciait en particulier la clarté des finalités et des objectifs ainsi que le partage des responsabilités visant à assurer l'exercice d'un leadership et la participation des différentes personnes et instances concernées. Elle soulignait également la démarche explicite et précise sur laquelle repose le processus d'évaluation. La Commission formulait par ailleurs quelques remarques indiquant que le mode de détermination des programmes à évaluer en profondeur offerts à l'éducation des adultes, la périodicité maximale d'évaluation des programmes à évaluer et le mécanisme de révision de la politique gagneraient à être précisés.

Le Collège a choisi d'évaluer le programme *Techniques de diététique* dans le cadre de l'évaluation de l'application de sa politique institutionnelle d'évaluation de programmes⁵. Révisé une première fois en 1984, le programme mise sur la polyvalence des diplômées et comporte trois grands volets : nutrition, gestion de services alimentaires et technologie alimentaire. En 1994, les travaux de révision du programme amorcés sur le plan national ont mis en lumière un questionnement à propos de la pertinence du programme (notamment suscité par le chevauchement avec les programmes *Techniques de gestion des services alimentaires et de la restauration* et *Techniques de transformation des aliments*). L'orientation retenue par le Collège a été maintenue, mais ce dernier a alors procédé à une traduction locale des objectifs ministériels en compétences et élaboré des plans cadres pour tous les cours de la formation spécifique.

5. Six autres collèges offrent également ce programme : Chicoutimi, Limoilou, Montmorency, Rimouski, Saint-Hyacinthe et Trois-Rivières.

Le programme totalise 87 2/3 unités réparties sur six sessions, dont un stage en milieu de travail de huit semaines. Outre les cours donnés par le Département de techniques de diététique, la formation de l'élève comprend des cours des quatre disciplines contributives, soit : biologie (trois cours), chimie (deux cours), psychologie (un cours) et administration (deux cours). Environ cinquante étudiantes étaient inscrites au programme au moment de l'évaluation; stable, cet effectif se compose à 60 % d'étudiantes qui viennent du réseau collégial.

Le Département de techniques de diététique comptait, en 1997-1998, sept enseignants à temps complet et six enseignants à temps partiel. Des enseignants des disciplines contributives offraient les huit autres cours prévus au programme. Le département est dirigé par un comité directeur composé de deux enseignantes. De plus, le Collège a adopté en 1992 une politique de concertation par programme. Mis sur pied en 1993, le comité de programme se compose pour sa part de représentants de toutes les disciplines du programme, incluant la formation générale, ainsi que de la conseillère à l'aide pédagogique individuelle, d'une étudiante et d'une adjointe aux programmes. Cette dernière est également responsable de l'élaboration locale du programme, de sa mise en œuvre et de son évaluation.

Évaluation de l'application de la PIEP

La conformité

La conformité exprime le rapport de concordance entre la démarche suivie par le Collège et le contenu de sa politique. Elle est successivement examinée sous l'angle du choix du programme à évaluer, de l'utilisation du système d'information sur les programmes d'études et du déroulement du processus d'évaluation.

Le choix du programme à évaluer

La politique du Collège prévoit que le choix du programme à évaluer en profondeur se fait à partir des renseignements fournis par le système d'information (évaluations annuelles). Or, au moment de l'évaluation, le système d'information n'était pas encore complété. Le Collège souligne toutefois que d'autres critères peuvent motiver la décision d'évaluer tel programme plutôt que tel autre (moment propice de la vie d'un programme, taux d'abandon, taux de diplomation et de placement). À ce titre, la décision d'évaluer le programme *Techniques de diététique*, compte tenu des problématiques connues relatives à la pertinence et à l'efficacité du programme, répond à l'esprit de la politique et, en ce sens, l'application de la politique est conforme à ce qui est prévu.

Le système d'information sur les programmes d'études

Le Collège était auparavant doté d'un système d'information sur le cheminement scolaire qu'il a dû abandonner lors du changement de logiciel de gestion pédagogique. Le Collège a profité du remplacement de son système d'information pour revoir les paramètres relatifs aux évaluations de programmes, et éventuellement faire le lien avec l'application de sa politique d'évaluation institutionnelle des apprentissages. La Commission a été à même de constater les travaux réalisés dans l'implantation du nouveau système d'information. Les documents remis lors de la visite témoignent en effet des progrès accomplis à ce chapitre, notamment en ce qui concerne le suivi du cheminement scolaire des élèves, le taux de réussite et le taux de placement des élèves. Le Collège compte bientôt ajouter des indicateurs lui permettant de recueillir des données sur les stages en milieu de travail et sur la poursuite des études universitaires de ses élèves diplômés. En plus des données qu'il collige, le Collège utilise également celles qui proviennent du Service régional d'admission du Montréal métropolitain (SRAM).

À la lumière des données présentées dans le rapport du Collège et des documents remis lors de la visite, la Commission est à même de juger que le système d'information est maintenant opérationnel et utilisé à bon escient. Tel qu'il entend le faire, la Commission invite le Collège à parachever son implantation.

Le déroulement du processus d'évaluation

La démarche d'évaluation réalisée par le Collège est conforme à celle définie dans sa politique. Le Collège a mis sur pied un comité d'évaluation afin d'entreprendre les différentes étapes propres à cette démarche, notamment afin d'élaborer le devis d'évaluation, de préciser les critères et les indicateurs retenus, d'identifier les instruments de cueillette utilisés ainsi que l'échéancier. Le comité regroupait cinq personnes : la coordonnatrice du département, la coordonnatrice des stages, une enseignante, un consultant externe et, enfin, l'adjointe aux programmes qui assumait la responsabilité des travaux. Ces personnes ont assuré la coordination de toutes les opérations requises pour s'acquitter de leur mandat, incluant la rédaction du rapport d'autoévaluation.

Conformément au devis, le comité a effectué une première collecte de données auprès des employeurs et des diplômées, axée sur la pertinence et l'efficacité, et procédé à une analyse des données déjà disponibles. Un rapport préliminaire a été produit et discuté avec l'équipe professorale du Département de techniques de diététique. Les premiers résultats ont permis de cibler les éléments de formation devant être révisés sur le plan de la cohérence. Par la suite, les élèves des trois années d'études ont également été consultées sur la cohérence ainsi que sur les méthodes pédagogiques, sur l'adéquation des ressources de même que sur leur appréciation de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages. De leur côté, les enseignants ont répondu à un questionnaire portant sur la plupart des critères faisant l'objet de l'évaluation. Ces derniers ont été étroitement associés à la démarche d'évaluation, autant les professeurs des disciplines principales que ceux des disciplines contributives. Les résultats de l'évaluation ont été discutés en comité de programme; la Commission a été à même de juger du dynamisme qui anime ce comité lors de la visite. Enfin, une copie du rapport final a été remise à l'ensemble des professeurs afin qu'ils en avalisent le contenu avant que le rapport ne soit déposé à la commission des études, puis adopté par le conseil d'administration.

Le rapport du Collège fait une large place à la description et à l'analyse des données recueillies ainsi qu'à l'identification d'actions susceptibles d'apporter les améliorations souhaitées. Il se présente en deux parties, la première consacrée à la description de la démarche d'évaluation ainsi qu'à l'appréciation du Collège eu égard à la conformité de la

démarche avec sa politique, et la seconde à l'autoévaluation de la mise en œuvre du programme. Des annexes, portant principalement sur des aspects méthodologiques (devis, questionnaires d'évaluation, etc.), permettent au lecteur d'avoir une lecture éclairée de la situation décrite par le Collège. La Commission tient à souligner la qualité du rapport qui a été porté à son attention.

Le Collège envisage de procéder à quelques modifications mineures de sa politique à la suite de son évaluation. Ces dernières concernent principalement la précision des critères à retenir pour effectuer le choix du programme à évaluer, les modalités de participation des enseignants appelés à participer au processus d'évaluation, la révision de certains aspects de la démarche sur le plan méthodologique (par exemple, la détermination des échantillons) et, enfin, la réduction du décalage entre l'année de référence et le moment où l'on effectue des sondages.

* * *

En résumé, compte tenu du contexte dans lequel s'est déroulée la présente évaluation, le mode de détermination du programme, le système d'information et le processus d'évaluation sont conformes à la politique du Collège et les modifications que ce dernier entend y apporter sont appropriées.

L'efficacité

L'évaluation de l'efficacité de la politique permet d'établir dans quelle mesure l'application de la politique contribue à assurer la qualité de l'évaluation des programmes. L'examen de la Commission vise à déterminer si l'évaluation faite par le Collège a permis de porter un diagnostic adéquat sur l'état du programme et de prendre les mesures en vue d'améliorer, le cas échéant, sa mise en œuvre. De façon plus particulière, la Commission a examiné le devis d'évaluation, la collecte des données perceptuelles, la réalisation de l'évaluation ainsi que le suivi de l'évaluation du programme.

Le devis d'évaluation

Conformément à sa politique, le Collège a d'abord préparé un devis dans le but d'identifier les enjeux de l'évaluation et d'encadrer la démarche. La mise en contexte du programme, tant sur le plan local que provincial (taux élevé d'abandons et révision du programme), a mis en lumière l'importance de définir un créneau local et ainsi amené le comité à mettre

l'accent sur deux critères, soit la pertinence et l'efficacité. La politique du Collège prévoit que ce dernier peut retenir le ou les critères qu'il juge appropriés lors d'une évaluation approfondie, et déterminer l'ampleur relative de ceux-ci dans son devis d'évaluation. Pour des raisons légitimes, le Collège a également décidé, dans un deuxième temps, de recourir aux autres critères qui figurent en annexe de sa politique (cohérence, méthodes pédagogiques, ressources et gestion) afin de cerner l'ensemble des dimensions du programme. L'importance première accordée aux critères de pertinence et d'efficacité a toutefois fortement teinté, voire influencé le traitement donné à ces critères. De plus, la collecte des données et leur analyse, faites par un consultant externe, ont pris une importance telle qu'elles ont parfois relégué au second plan les aspects pédagogiques qui sous-tendent ces critères.

Quelques questions ont ainsi été abordées de façon sommaire. La place et l'importance allouées aux disciplines contributives et à la formation générale n'ont pas été suffisamment prises en compte. Au chapitre des ressources humaines, le Collège a peu abordé la question du perfectionnement des enseignants sur le plan pédagogique. Compte tenu de la révision du programme et du déplacement constaté de l'emploi, le perfectionnement du personnel enseignant est un aspect qui aurait pu être davantage pris en compte dans le cadre d'une évaluation approfondie. Bien qu'il ne semble y avoir aucun problème à cet égard, l'importance que revêt le maintien des compétences professorales devrait inciter le Collège à accorder une plus grande attention à cette question lors d'une prochaine évaluation.

Le Collège avait également mandaté le comité d'évaluation afin que ce dernier examine la transférabilité des outils d'évaluation d'un programme d'études à un autre, ce que souligne le devis.

En résumé, le devis d'évaluation préparé par le Collège cerne bien les enjeux d'évaluation, mais l'importance première accordée aux critères de pertinence et d'efficacité a influé sur le traitement des autres critères qu'il avait retenus et privé le Collège d'un éclairage plus global et plus complet. Tout en reconnaissant la pertinence de choisir des critères en lien avec les enjeux identifiés, la Commission *suggère* au Collège d'accorder une plus grande importance à l'ensemble des critères retenus afin de bénéficier pleinement de l'éclairage particulier que chacun d'entre eux peut apporter à l'évaluation. La mise en place du système d'information, et la lecture mise en contexte des indicateurs retenus, devrait permettre d'éviter qu'une telle situation se reproduise.

La collecte des données perceptuelles

Plusieurs questionnaires ont été élaborés par le consultant pour la collecte des données perceptuelles, un premier destiné aux employeurs, un second aux diplômées, un troisième aux professeurs, et un quatrième aux élèves. Dans le cas des deux premiers questionnaires, un pré-test a été effectué auprès d'un échantillon de quelques personnes afin d'en valider l'utilisation. Dans l'ensemble, les questionnaires sont bien confectionnés, mais leur ampleur requiert cependant motivation et soin de la part des répondants. De plus, certaines questions exigent parfois des répondants des connaissances qu'ils n'ont pas toujours sur le sujet. À titre d'exemple, les étudiantes peuvent difficilement porter un jugement éclairé sur l'utilité de certains cours et la séquence du programme en début de formation.

Les données obtenues, traduites en tableaux dans le rapport, occupent toutefois une large place au détriment de d'autres aspects qui ont été délaissés. À titre d'exemple, l'analyse des plans de cours aurait permis de fournir un appui plus étoffé à plusieurs interprétations, notamment sur le plan des pratiques pédagogiques. L'usage à peu près exclusif de résultats d'enquête par questionnaires ne permet pas toujours une analyse étayée et nuancée. Le recours à des entrevues de groupe a ainsi permis au Collège de clarifier certaines perceptions des élèves au retour de leur stage. Le Collège gagnerait à diversifier ses outils de collecte des données dans le cadre d'une prochaine évaluation.

La réalisation de l'évaluation

L'analyse effectuée par le Collège est fortement tributaire des enjeux et des critères initialement retenus par ce dernier et, en ce sens, est conséquente au devis d'évaluation qu'il s'est donné. La prédominance accordée aux critères de pertinence et d'efficacité a en effet fortement marqué la réalisation de l'évaluation. Ainsi, les données recueillies pour ces deux critères sont abondantes et pertinentes et l'analyse a permis de porter un regard éclairé sur ces aspects. Les conclusions sont en lien avec l'analyse et les actions identifiées s'inscrivent dans la poursuite d'améliorations recherchées par le Collège.

Le traitement accordé aux autres critères n'a cependant pas permis de procéder à une analyse aussi approfondie des autres aspects du programme. À titre d'exemple, la cohérence est par moments analysée sous l'angle de la pertinence et de l'efficacité. L'analyse, et certaines actions envisagées, s'inscrit parfois davantage dans une perspective de pertinence plutôt que de cohérence. Le Collège entend ainsi revoir la stratégie de marketing utilisée lors du recrutement de la clientèle, revoir le contenu du cours de comptabilité de gestion afin de s'assurer qu'il réponde aux besoins et aux attentes des

étudiantes et permettre le développement de compétences en informatique. Toutes ces actions, légitimes, relèvent davantage d'une analyse de pertinence plutôt que de cohérence.

L'analyse de l'efficacité a par moments été abordée sous l'angle de la motivation des élèves plutôt que sur l'atteinte des objectifs du programme comme en témoignent certains tableaux présentés dans le rapport. Certaines données présentées dans cette section illustrent davantage les raisons du choix du programme et le niveau d'intérêt des élèves en cours de formation.

Les données et l'analyse résultant des autres critères sont plus succinctes. En ce qui concerne les méthodes pédagogiques et l'encadrement des élèves, le rapport fait la recension des méthodes utilisées, indique leur fréquence d'utilisation et le degré de satisfaction des élèves au regard des approches utilisées. Les services d'aide et d'encadrement, de même que la disponibilité des enseignants, sont sensiblement présentés de la même façon. L'adéquation des ressources a uniquement été examinée sous l'angle des ressources matérielles. Or, compte tenu des enjeux identifiés au départ, à savoir l'opportunité de maintenir la polyvalence du programme, un examen plus approfondi des qualifications du corps professoral et d'un éventuel besoin de plan de perfectionnement, aurait pu s'avérer utile. Enfin, le chapitre consacré à la gestion ne réfère pour ainsi dire qu'au rôle dévolu à chacune des instances. Les conclusions, et les actions identifiées, n'ont donc pas la même teneur que celles qui concernent la pertinence et l'efficacité.

Le suivi de l'évaluation

Dans l'ensemble, les actions identifiées dans le rapport du Collège, quoique pertinentes et en lien avec les conclusions découlant de son analyse, traduisent davantage des intentions et indiquent des pistes d'amélioration susceptibles d'apporter les corrections souhaitées.

Lors de la visite, le plan d'action remis aux membres de la Commission a toutefois permis de mieux illustrer quel suivi a été donné à l'évaluation. Le plan d'action repose sur des objectifs bien définis, en lien avec les résultats de l'évaluation, et se concrétise par la détermination d'actions ciblées permettant l'atteinte des objectifs poursuivis. Le Collège a de plus pris soin d'identifier les personnes responsables du suivi pour chacune des actions retenues et de préciser l'échéancier de réalisation. Plusieurs des actions déjà entreprises, en lien avec les enjeux initialement retenus, ont notamment permis d'apporter des réponses aux questions soulevées au début de l'évaluation. À titre d'exemple, le Collège a déterminé une orientation locale au programme de *Techniques de diététique* et réduit le niveau de polyvalence à deux secteurs au lieu de trois.

En résumé, l'application de la politique s'est avérée efficace. La Commission considère toutefois que le choix du Collège de cibler son évaluation sur des enjeux précis, et de restreindre la portée de ces critères à ces seuls enjeux, comporte certains inconvénients dans le cadre d'une évaluation approfondie. L'importance accordée à certains critères a ainsi fortement orienté la démarche d'évaluation, et l'analyse qui en découle, comme en témoigne la présente évaluation. Le choix du Collège de confier à un consultant externe l'analyse des données recueillies n'a par ailleurs pas favorisé le développement et la consolidation d'une expertise interne en évaluation de programme. La faible prise en compte de préoccupations pédagogiques dans le cadre des analyses contenues dans le rapport en témoigne. Aussi, la Commission invite le Collège, lors d'une prochaine évaluation, à donner le soutien nécessaire, voire à offrir du perfectionnement à son personnel engagé dans une telle démarche.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission estime que l'évaluation de l'application de la PIEP, effectuée par le Collège de Maisonneuve, lui a permis d'atteindre son objectif d'amélioration régulière de la formation offerte aux élèves et de garantir une mise à jour de ses programmes d'études. Le Collège a procédé à l'autoévaluation du programme *Techniques de diététique* selon les dispositions contenues dans sa politique. Cette dernière prévoit notamment le recours à des évaluations ciblées, et le Collège a déterminé en conséquence l'ampleur conférée à certains critères en fonction des enjeux initialement retenus. Ce choix a cependant eu un impact sur le traitement des données et l'analyse qui en est résultée, reléguant certaines dimensions de l'évaluation au second plan.

L'évaluation a permis de poser un regard critique sur la pertinence du programme et son efficacité, et donné lieu à l'identification d'actions susceptibles d'apporter les améliorations souhaitées. Les autres aspects du programme n'ont toutefois pas été analysés avec le même souci d'exhaustivité. Compte tenu que le Collège envisage recourir à des enquêtes de pertinence pour déterminer le bien-fondé de creuser davantage certains aspects des programmes examinés à l'aide de son système d'information, la même situation pourrait se reproduire lors d'une prochaine évaluation. Aussi, la Commission suggère au Collège d'accorder une attention particulière au traitement des critères retenus lors d'une évaluation approfondie, de surcroît lorsqu'il met l'accent sur certains critères, afin de s'assurer de la prise en compte de toutes les dimensions de l'évaluation et de bénéficier de l'éclairage particulier propre à chacun des critères définis en annexe de sa politique.

En somme, la Commission juge que l'application faite par le Collège de Maisonneuve de sa PIEP, lors de l'évaluation du programme *Techniques de diététique*, est conforme aux dispositions de sa politique. Cette application, malgré la prédominance accordée à certains critères, a également été efficace dans la perspective d'amélioration continue de la formation offerte aux élèves.

Les suites de l'évaluation

En réponse au rapport préliminaire d'évaluation de l'application de sa Politique institutionnelle d'évaluation des programmes, le Collège de Maisonneuve se dit en accord avec les observations et les conclusions de la Commission à ce sujet.

La Commission de l'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président